



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION
DEPARTEMENT PHARMACIE AU SEIN D'UNIVERSITE COTE D'AZUR**

COURRIERS DE SOUTIEN

XII.1. Partenariat académique

Le projet est soutenu, au-delà de UniCA par :

- Centre de formation Préparateurs CCI
- Fondation Sophia Antipolis

XII.2. Partenariat Etudiant

Le projet est soutenu par :

- L'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France – ANEPF
- La Fédération des Associations Générales Etudiantes 06 – FACE 06

XII.3. Filière Officine

Le projet est soutenu par :

- Le Vice-Président des maitres de stage de la Faculté de Pharmacie de Marseille
- Le Vice-Président de l'URPS Pharmacie PACA
- Le Co-Président du Syndicat des Pharmaciens des Alpes Maritimes
- Le Président du Syndicat des Pharmaciens du Var

XII.4. Filière Hôpital

Le projet est soutenu par :

- La Fédération pharmaceutique de territoire GHT 06
- Les Directeurs généraux du GHT 06 dont le Directeur Général du CHU de Nice

XII.5. Filière Recherche

Le projet est soutenu par :

- Unité de Recherche Clinique Côte d'Azur (UR2CA)
- Institut Hospitalo Universitaire RespiREA
- 3IA Côte d'Azur (Institut Interdisciplinaire Intelligence Artificielle)

XII.6. Filière Industrie

Le projet est soutenu par :

- Edhec
- DimiCare Biotech
- Exactcure
- Iris Pharma
- Nuvisan
- Roca Therapeutics
- Space Pharma

XII.7. Partenariat avec les Collectivités

Le projet est soutenu par :

- Le Conseil Territorial de Santé des Alpes-Maritimes
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- Le Conseil du Département des Alpes Maritimes
- Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- La Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur

XII.1. Partenariat académique

Monsieur Jeanick BRISSWALTER
Président
UNIVERSITE COTE D'AZUR
28, avenue de Valrose
BP2135
06103 NICE Cedex 2

Nice, le - 7 NOV. 2023

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

L'Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^e Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie, mais aussi comme un facteur de risque pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.

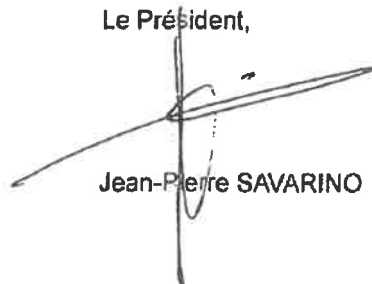
La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont leur premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement des activités des entreprises de notre territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO



Réf. DAET/PMT 231106-12247S



FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS

Reconnue d'utilité publique

Monsieur Jeanick Brisswalter
Président
Université Côte d'Azur
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Sophia Antipolis le 02/11/2023

Objet :

Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence. Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen. La technopole de Sophia Antipolis, forte de ses 2500 entreprises a fait du secteur des Sciences de la Vie et notamment des Biotechnologies et de la Pharmacie un axe majeur de son développement économique.

De nombreux investissements de sociétés internationales comme SANGAMO, LUNDBECK, NUVISAN ou encore SYNEOS illustrent cette dynamique.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance.

Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement d'une filière clé de la technopole de Sophia Antipolis. Pour l'ensemble de ces raisons, la Fondation Sophia Antipolis apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,

Je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance des mes sentiments les meilleurs.

Jean Pierre MASCARELLI
Président

FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS
Reconnue d'utilité publique par décret du 29/3/84
B.P. 217 - Place Sophie-Lafitte
06904 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Tél. 04 92 96 78 00 Fax 04 93 65 44 01
SIRET 341 243 913 00017 NAF 913 E

XII.2. Partenariat Etudiant



Soutien de la création d'un département pharmacie au sein d'Université Côte d'Azur

Paris | Le 28 novembre 2023

Par la présente et sur délibération de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2023 de l'**Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France (ANEPF)**, les étudiants en pharmacie affirment leur soutien envers la création d'un **département pharmacie** au sein de la **future UFR Santé d'Université Côte d'Azur**.

Le bureau et le réseau de l'ANEPF **soutiennent** et **accompagneront**, le cas échéant, la création du département pharmacie à Nice, en appuyant les points suivants :

- Le développement et soutien de l'**engagement étudiant** ;
- L'**approche par compétences** dès le début des études pharmaceutiques ;
- L'approche **interprofessionnelle** des enseignements ;
- L'inclusion des **stages** dans les études ;
- L'inclusion dans les enseignements :
 - Du **numérique en santé**
 - De la **transition écologique** et de la **santé environnementale**
 - De la **santé publique**
 - Des **pratiques professionnelles**, en lien avec l'approche par compétences

Nous attirons cependant l'attention sur différents points :

- Le rattachement du département pharmacie à une **UFR Santé** avec une organisation **neutre**, non exclusivement dépendant de l'UFR Médecine actuellement existante ;
- La **disponibilité des logements Crous** et des **logements étudiants** en général sur le territoire ;
- La **disponibilité des locaux** pour les étudiants en pharmacie sur un espace peu étendu ;
- L'accessibilité aux services de vie étudiante : **restaurant universitaire, cafétéria universitaire, bibliothèque universitaire, sport** ;
- La présence de **locaux dédiés à l'engagement associatif** des étudiants et l'inclusion de cet engagement dans le **cursus**, par des UE libres, des UE facultatives et/ou une valorisation sur le diplôme ;
- L'accompagnement des étudiants à la création d'**associations**, d'un **tutorat**, et de dispositifs pour **favoriser la vie de campus** et l'**égalité des chances**, en collaboration avec les fédérations de filières et de territoires.

Lysa DA SILVA,
Présidente de l'ANEPF

XII.3. Filière Officine

Fabian FOSSEY
Pharmacie Anthea
431 avenue jules grec
06600 Antibes

Antibes le 15.11.2023

OBJET : Encouragement et soutien à la création d'une faculté de pharmacie Niçoise

Cher président,

J'ai appris l'officialisation de la création d'une faculté de pharmacie à Nice.
En tant que vice-président du collège des maîtres de stage de la faculté de pharmacie de Marseille, je tenais à vous féliciter et à vous encourager pour tout le travail accompli et celui qu'il reste à accomplir.

Bien qu'arrivant trop tard, cette faculté permettra d'apporter une solution (dans les quelques années qui suivront sa création) à la pénurie de pharmacien que nous vivons et dont me font part très régulièrement bon nombre de nos confrères pour qui l'exercice officinal devient très compliqué.

Aujourd'hui notre capacité à accueillir des stagiaires pharmaciens de 2ème, 3ème, 4ème et 6ème année sur le territoire PACA et notamment dans les Alpes Maritimes et le Var n'est pas exploitée en raison de son éloignement de la faculté de Marseille.

Nos confrères maîtres de stage seront ravis de pouvoir partager leur connaissance et former les étudiants issus de la faculté de pharmacie de Nice.

Cher président, je vous renouvelle mes félicitations ainsi que le plaisir d'entrevoir enfin une solution dans l'horizon terne de la prise en charge médical des patients sur notre territoire...

Confraternellement.



Fabian FOSSEY

Vice-président du collège des maitres de stage de la faculté de pharmacie de Marseille

**Syndicat des Pharmaciens
Des Alpes Maritimes**

5 avenue Thiers 06000 Nice

Tél : 07 81 06 50 20

Syndicatdespharmaciens06@gmail.com



Nice, le 08 septembre 2023

Objet : Création d'une faculté de Pharmacie au sein de l'Université de Nice Sophia-Antipolis

Monsieur,

Depuis plusieurs années déjà, nous sommes confrontés à un manque de personnel officinal sur le département (pharmaciens adjoints et préparateurs). Les offres d'emploi de pharmaciens adjoints sont bien plus importantes que la demande d'emploi dans le domaine. Le partenariat avec Pôle emploi et le recours aux différents réseaux de recherche d'emploi spécialisé confirment l'absence chronique de candidature de pharmaciens.

A l'exception de Nice, les douze plus grandes villes de France disposent d'une faculté de pharmacie.

Il nous semble opportun d'envisager la création d'une telle filière au sein de l'Université de Nice Sophia-Antipolis afin que les jeunes souhaitant s'engager dans ce cursus puissent rester dans leur département et ainsi par la suite y exercer leur profession. La proximité du lieu de formation peut inciter d'autres à suivre ce parcours universitaire. Cela permettrait également de faire face aux fortes difficultés des pharmaciens titulaires dans l'arrière-pays, voulant partir à la retraite, de trouver des repreneurs.

Ainsi nous sollicitons votre appui pour favoriser la création par le Ministère de l'Education nationale d'une filière universitaire de formation pharmacie sur Nice, susceptible d'offrir à nos jeunes une formation professionnelle en pertinence aux besoins avérés dans les officines du département et permettre ainsi de combler le manque actuel.

Nous demeurons à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Raphael Gigliotti

Co-Président

Syndicat des Pharmaciens du Var
237, place de la Liberté B.P. 461 - 83055 TOULON Cx
☎ : 04.94.92.68.56. --- Fax : 04.94.24.51.06.
syndicatpharmaciens.var@wanadoo.fr



Toulon, le 12 octobre 2023

Objet : Création d'une faculté de Pharmacie au sein de l'Université de Nice Sophia-Antipolis

Monsieur,

Nous sommes confrontés à un manque de personnel officinal sur le département du Var (pharmaciens adjoints et préparateurs) depuis de nombreuses années. Les offres d'emploi de pharmaciens adjoints sont bien plus importantes que la demande d'emploi dans le domaine. Même les étudiants sont difficiles à trouver pour soulager ce manque. Bien que ce manque soit national, il nous semble opportun d'envisager la création d'une telle filière au sein de l'Université de Nice Sophia-Antipolis afin que les jeunes de l'est Var souhaitant s'engager dans ce cursus puissent s'y inscrire et puissent y revenir exercer leur profession. La proximité du lieu de formation peut inciter d'autres à suivre ce parcours universitaire.

Malheureusement, la filière pharmacie des Bouches du Rhône ne permet pas de couvrir la totalité de nos besoins. Les étudiants restent dans les Bouches du Rhône ou viennent dans l'ouest du département.

Ainsi nous sollicitons votre appui pour favoriser la création par le Ministère de l'Education nationale d'une filière universitaire de formation pharmacie à Nice, susceptible d'offrir à nos jeunes une formation professionnelle en pertinence aux besoins avérés dans les officines du département et permettre ainsi de combler le manque actuel.

Je me tiens à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Patrick Magnosto.

Président du Syndicat des pharmaciens du Var.

XII.4. Filière Hôpital



Fédération Pharmaceutique de Territoire 06

Nice, le 24 octobre 2023

Objet : Soutien à la création d'un Département Pharmacie au sein d'Université Côte d'Azur

La Fédération Pharmaceutique de Territoire du Groupement Hospitalier des Alpes Maritimes (GHT 06) regroupe depuis juillet 2016 les équipes pharmaceutiques issues des 11 établissements publics du département des Alpes Maritimes : le CHU de Nice, les Centres hospitaliers d'Antibes, Cannes, Grasse et Menton, les Centres hospitaliers de proximité de Breil sur Roya, Puget Théniers, Intercommunal de la Vésubie, Sospel, Saint Lazare de Tende et le Pôle santé Vallauris Golfe Juan.

La Fédération a pour objectif de structurer et de coordonner la mise en œuvre du volet pharmaceutique du projet médical et soignant partagé du GHT 06. Elle constitue un espace d'échanges et de réflexion ainsi que de coordination des acteurs de la filière pharmaceutique du GHT.

Le projet pharmaceutique, re actualisé en 2023 est décliné en 9 axes stratégiques, déclinés en plans d'actions.

Ce dynamisme a permis à la Fédération de remporter plusieurs appels à projets ARS PACA. Elle a reçu également fin 2022 une mention spéciale du jury de l'opération « H'ment fiers » organisé par l'ARS PACA.

Pour atteindre les objectifs du projet pharmaceutique, il est nécessaire de disposer de ressources humaines suffisantes et compétentes. Or, comme de nombreuses disciplines, les professions de pharmaciens et de préparateurs en pharmacie hospitalière sont désormais en tension, encore plus accrue au niveau des établissements de plus petite taille et/ou éloignés du littoral.

La création d'un Département de Pharmacie intégré au futur Campus Santé de Nice permettra d'offrir une formation professionnelle de proximité en cohérence avec les besoins avérés des pharmaciens et des préparateurs des établissements du GHT mais aussi de la population du territoire azuréen.

Pour ces raisons, la Fédération Pharmaceutique de Territoire du GHT 06 soutient fortement le projet de création d'un Département de Pharmacie intégré à Université Côte d'Azur. Ses professionnels pharmaciens seront également impliqués au niveau de l'organisation, des enseignements réalisés et des stages proposés.

Dr Cyril BORONAD, Coordonateur de la Fédération pharmaceutique

Dr Rémy COLLOMP, Coordonateur adjoint de la Fédération pharmaceutique



GROUPEMENT HOSPITALIER DES ALPES MARITIMES GHT06

Nice, le 31 octobre 2023

Objet : Soutien à la création d'un Département Pharmacie au sein de l'Université Côte d'Azur

Le Groupement Hospitalier des Alpes Maritimes (GHT06) regroupe depuis juillet 2016 tous les établissements publics de santé du département des Alpes Maritimes : le CHU de Nice, les Centres Hospitaliers d'Antibes, Cannes, Grasse et Menton, les Centres Hospitaliers de Proximité de Breil sur Roya, Puget-Théniers, Intercommunal de la Vésubie, Sospel, Saint Lazare de Tende, Saint Maur de Saint Etienne de Tinée, le Pôle Santé Vallauris Golfe Juan et l'ESMS d'Entrevaux (04).

Avec une forte volonté de renforcer la coopération entre établissements publics de santé, à une époque où les exigences en santé sont de plus en plus fortes au sein d'un environnement contraint, l'ambition portée par une stratégie de groupe public doit permettre de répondre aux attentes croissantes des citoyens et des citoyennes.

La mise en place du GHT06 poursuit deux objectifs principaux :

- assurer la qualité et la sécurité des soins dispensés à la population du département des Alpes Maritimes forte de plus d'un million d'habitants ;
- permettre l'égalité d'accès aux soins sur un territoire étendu et marqué par un relief contrasté.

Pour atteindre ses objectifs, le GHT06 s'appuie sur ses équipes de professionnels, médicaux et non médicaux, ainsi qu'administratifs. Parmi celles-ci, figurent les équipes pharmaceutiques réunies en fédération pharmaceutique de territoire.

Afin de mener à bien les projets pharmaceutiques sur l'ensemble du territoire, en lien étroit avec les projets médico-soignants des établissements et du GHT, il est nécessaire de disposer de ressources humaines suffisantes et compétentes.

Or, comme de nombreuses disciplines, les professions de pharmaciens et de préparateurs en pharmacie hospitalière sont désormais en tension.

L'Université Côte d'Azur propose toutes les grandes formations concernant la santé, hormis la Pharmacie. La création d'un Département de Pharmacie intégré au futur Campus Santé de Nice permettra d'offrir une formation professionnelle de proximité en cohérence avec les besoins avérés des pharmaciens et des préparateurs, des établissements mais aussi de la population du territoire azuréen. Ceci pour l'ensemble des filières pharmaceutique, hospitalière mais aussi officinale, biologie, industrielle et recherche sur le territoire.

Cet ensemble global favoriserait l'atteinte des objectifs pharmaceutiques et au-delà du GHT06 via une approche intégrative et interprofessionnelle de la santé.

Pour ces raisons, le GHT06 soutient fortement le projet de création d'un Département de Pharmacie intégré à l'Université Côte d'Azur.

La Commission Médicale de Groupement
du GHT06

Pr Jacques LEVRAUT
Président



Le Centre Hospitalier Universitaire de NICE
Le Centre Hospitalier SAINT LAZARE de TENDE

Rodolphe BOURRET
Directeur général



Le Centre Hospitalier d'ANTIBES JUAN LES PINS
La Résidence Le Parc d'ENTREVAUX
Le Centre Hospitalier de PUGET THENIERS
Le Pôle de santé VALLAURIS GOLFE JUAN

Bastien RIPERT
Directeur



Le Centre Hospitalier de MENTON
Le Centre Hospitalier de SOSPEL
Le Centre Hospitalier de BREIL sur ROYA

Mylène EZAVIN
Directrice



Le Centre Hospitalier de CANNES

Yves SERVANT
Directeur

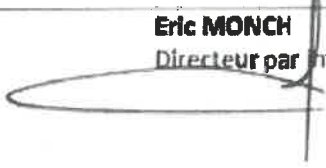


Le Centre Hospitalier de GRASSE

Erika CASSAN
Directrice

Le Centre Hospitalier SAINT MAUR
de SAINT ETIENNE de TINEE

Eric MONCH
Directeur par intérim



Le Centre Hospitalier Intercommunal de la
VESUBIE

Philippe MADDALENA
Directeur



XII.5. Filière Recherche

L.P.C.E.

Chef de Service
Pr Paul HOFMAN
Tél : 04.92.03.87.49
IRCAN INSERM U 1081
CNRS UMR 7267
hofman.p@chu-nice.fr

Secrétariat
Nathalie LERDA
Ludivine COTTON
Isabelle RICHARD
Tél : 04.92.03.88.55
Fax : 04.92.03.87.50

Pathologistes
PU - PH
Pr Martus ILIE
Tél : 04.92.03.82.63
Praticien Hospitalier
Dr Véronique HOFMAN
Tél : 04.92.03.88.49

MCU-PH
Dr Sandra LASSALLE
Tél : 04.92.03.86.76
Dr Elodie LONG-MIRA
Tél : 04.92.03.85.52

Docteur Junior
Dr Samantha GOFFINET
Tél : 04.92.03.51.04

Cadre Médico-Technique
Judith BABOULET
Tél : 04.92.03.82.02

Pathologie Clinique
Olivier CARRUGI
Cyrille FALDUZZA
Pascal GRIER
Marame HAMILA
Marine PEDRO
Tél : 04.92.03.88.42

Pathologie Expérimentale
Pascal GRIER
Tél : 04.92.03.87.45
Julien FAYADA
Maryline ALLEGRA
Marame HAMILA

Pathologie Moléculaire
Virginie GAVRIC-TANGA
Tél : 04.92.03.51.02
Katia HAVET-ZAHAF
Salomé LALVEE

Virginie LESPINET-FABRE
Olivier BORDONE
Caroline LACOUX
Tél : 04.92.03.88.46

CRB - Tumorothèque
Virginie GAVRIC-TANGA
Tél : 04.92.03.51.02
Eric SELVA

Tél : 04.92.03.58.50
Maryline ALLEGRA
Julien FAYADA
Doriane BOHLY
Tél : 04.92.03.88.46

Gestion des données
Christelle BONNETAUD
Tél : 04.92.03.87.46

Jean-Marc FELIX
Tél : 04.92.03.89.44

Assurance Qualité
Kevin WASHETINE
Tél : 04.92.03.88.50



Certification ISO 20387/ ISO 9001

Nice le
23 Novembre 2023
Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir un Département « Pharmacie »

Monsieur le Président,

RespirERA, l'Institut Hospitalo Universitaire dont les membres fondateurs sont, l'Université Côte d'Azur, le CHU de Nice, l'Inria, et l'INSERM, a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Instituts Hospitalo-Universitaires – IHU 3 » de France 2030.

RespirERA vise à être le futur pôle d'excellence en matière de recherche, de soin, de prévention, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé respiratoire. Les objectifs sont de réduire l'incidence des maladies pulmonaires liées à la pollution et à l'âge et l'impact de l'exposome (ensemble des expositions à des facteurs environnementaux), prolonger l'espérance de vie des patients, retarder la dépendance et la progression vers l'insuffisance respiratoire et éviter le plus possible les hospitalisations.

Sur l'ensemble de ces thématiques, le pharmacien, quelle que soit sa filière (hôpital, officine, industrie, recherche) a un rôle très important à jouer. Plusieurs actions portées par l'équipe pharmaceutique du CHU de Nice font partie des actions du projet RespirERA.

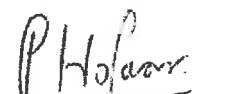
Il est donc essentiel que le pharmacien, dès le début de ses études, disposent des connaissances, des compétences et de l'environnement professionnel adaptés au domaine de la santé environnementale, thématique clé désormais de la prise en charge de la population.

La formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, leur permettant d'acquérir, notamment via un des 2 axes principaux identifiés, des compétences en matière de recherche et d'expertise en santé environnementale, apparaît comme un soutien de premier plan pour le développement de notre IHU.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'IHU RespirERA apporte un soutien total au projet que vous portez de création d'un Département Pharmacie au sein du Campus Santé.

Je vous prie, Monsieur le Président d'agréer l'expression de mes salutations sincères et amicales,

Pr Paul HOFMAN
Directeur IHU RespirERA



CHU NICE
LABORATOIRE DE PATHOLOGIE
CLINIQUE ET EXPÉRIMENTALE
Pr Paul HOFMAN
Hôpital Pasteur
B.P. 03 09002 NICE - Cedex

Madame Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche
21 rue Descartes
75231 PARIS cedex 50

A Sophia Antipolis, le 20 novembre 2023

Objet : Courrier de soutien en vue de la création d'un département de Pharmacie au sein de l'Université Côte d'Azur

Madame la Ministre, chère collègue,

Je vous écris en tant que directeur de l'Institut 3iA Côte d'Azur pour apporter mon plein soutien au projet de création d'un Département PHARMACIE au sein d'Université Côte d'Azur.

Intégré au Campus santé, ce Département PHARMACIE a pour volonté de permettre aux étudiants d'acquérir les compétences en **Soins pharmaceutiques** afin de répondre aux **besoins de demain** sur les différents volets :

- i) *prise en charge pharmaceutique des patients « 6 P »* (personnalisée, préventive, prédictive et participative en cohérence avec la pertinence des soins et les parcours de soins), mais aussi en termes de *responsabilité populationnelle* (territoire, vieillesse, pathologies chroniques),
- ii) *système de santé* (numérique, inter professionnalité, ville hôpital, attractivité).

Le Département PHARMACIE souhaite développer une identité forte autour de 2 piliers : l'approche **One Health**, et notamment la santé environnementale, et la **E Santé**, et notamment le numérique l'intelligence artificielle et les data sciences (*contact en cours : en interaction étroite avec l'Institut 3iA porté par UCA*).

Les **modalités pédagogiques** auront un socle fort basé sur les *pratiques professionnelles* (simulation, données de vie réelle, prévention, diagnostic, traitement, éducation, études médico-économiques) et une **approche inter professionnelle** avec des enseignements partagés avec ceux dispensés au niveau du Campus santé (Faculté de médecine notamment).

Le projet vise à déployer **l'ensembles des filières : Officine, Hôpital, Biologie, Industrie, Recherche**.

Il est fortement soutenu, outre le CHU de Nice, l'université Côte d'Azur, par la Mairie de Nice, l'ensemble des structures officinales, le Groupement hospitalier de territoire 06 (et d'autres soutiens en cours de formalisation).



Plusieurs échanges avec les Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé ont eu lieu. Leur avis est positif vis-à-vis du projet.

La soumission du dossier officiel de demande d'accréditation a été faite ce mois pour un début de mise en place dès 2024 pour la 1^{ère} année (PASS), puis déploiement progressif des promotions.

Focus IA– Recherche – 3iA

Dans le cadre du projet global du Département Pharmacie, l'Institut **3iA Côte d'Azur**, et ses partenaires notamment recherche & industriels, seraient un soutien particulièrement pertinent vis-à-vis de l'ensemble des filières et notamment **Recherche**.

En effet, les pharmaciens sont déjà positionnés en IA dans différents domaines : système aide à la décision pharmaceutique, optimisation logistique, exploitation entrepôt de données, pharmacocinétique ... et ces thématiques sont pleinement alignées avec les axes « IA pour la médecine computationnelle » et « IA pour la Biologie numérique » de l'Institut 3iA Côte d'Azur.

Ainsi des partenariats synergiques pourraient être mis en place de manière formalisés au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème :

- Proposition de terrains de stage
- Choix de sujets de mémoire, thèse, travaux collaboratifs
- Élaboration et participation à des projets de recherche- innovation
- Mise en place de chaires industrielles
- Participation à certains enseignements en lien avec le projet EFELIA Côte d'Azur, lauréat de l'AMI CMA IA
- Recrutement

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pr. Charles BOUYEYRON

Directeur de l'Institut 3iA Côte d'Azur
UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR
Charles Bouveyron
Professeur des Universités



XII.6. Filière Industrie

Juan A. Garcia-Sanchez
DimiCare Biotech projet
Chercheur – Équipe 6 – C3M U1065 INSERM - UniCA
151, Route de Saint-Antoine de Ginestière
06200 Nice Cedex 2

Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations scientifiques, médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence. Notamment, avec l'essor de plusieurs projets d'innovation publics et entrepreneuriaux *biotech* et *pharma* qui se distinguent à niveau national, à voire international.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, le permettant d'acquérir, entre autres, des compétences en matière de chimie médicinale, médecine personnalisée, essais cliniques et, en général, des compétences qui permettent nos étudiants de comprendre la pharmacologie dans un monde global qui est en changement, apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement de nos activités.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'équipe DimiCare Biotech, ainsi que moi à titre personnel, apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,
Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes meilleures salutations.



Dr. Frédéric Dayan
ExactCure
38bis Bd Victor Hugo
06000
Nice
f.dayan@exactcure.com

A l'attention de :

Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparait à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, le permettant d'acquérir, entre autre, des compétences en matière de pharmacologie, et plus particulièrement de pharmacocinétique, apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement de nos activités.

Pour l'ensemble de ces raisons, ExactCure apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,
Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer, mes respectueuses salutations,

Dr. Frédéric Dayan
CEO ExactCure
Pharmacien



Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, permettant d'acquérir, entre autres, des compétences en matière de Recherche et Développement des médicaments ou dispositifs médicaux, ainsi que dans le domaine Règlementaire inhérent au développement pharmaceutique, apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement de nos activités.

Pour l'ensemble de ces raisons, Iris Pharma, société que je dirige depuis 2015, apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,
Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes sincères salutations.


Yann Quentric
Directeur Général

le 25 OCTOBRE 2023.
IRIS PHARMA
Les Nertières - Allée Hector-Pintus
F - 06610 LA GAUDE
Tél. 04 93 59 49 59 - Fax 04 93 59 49 50



Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur notre territoire azuréen.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement de nos activités :

En effet, Nuvisan France, société de services spécialisée en R&D de médicaments, au sein de ses 110 employés, emploie 9 pharmaciens qui jouent un rôle essentiel au sein de notre société, tant au niveau des requis réglementaires, de la qualité, et de services spécifiques liés à ces métiers.

Nous apportons ainsi un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,

Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs,

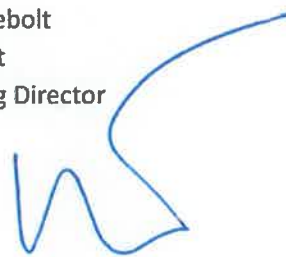
Isabelle Preuilh
Co-Gérante
Pharmacien Responsable

Nuvisan France SARL
2400 route des Colles - 06410 BIOT
CS 10287
06905 SOPHIA-ANTIPOLIS
France

Pierre Diebolt
Co-gérant
Managing Director


25.09.2023

23/10/2023



Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, le permettant d'acquérir, entre autres, des compétences en matière de pharmacocinétique, toxicologie, développement pré-clinique et clinique (toutes les compétences pour le développement et la commercialisation de traitements innovants), apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement de nos activités.

Pour l'ensemble de ces raisons, Roca Therapeutics apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,
Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Maeva Dufies
CSO Roca Therapeutics

A Nice, le 26/10/2023





SPACEPHARMA

Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Objet : Soutien au dossier de demande déposé, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Université Côte d'Azur, visant à ouvrir une filière de formation « Pharmacie »

Monsieur le Président,

Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparaît à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.


La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance. Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, leur permettant d'acquérir, entre autres, des compétences en matière d'innovation pharmaceutique, apparaîtrait comme un soutien de premier plan pour le développement de nos activités.

Pour l'ensemble de ces raisons, SpacePharma-EU apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,
Je vous prie, Monsieur le Président d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations,

Paul KAMOUN, PhD
Directeur Général, SpacePharma-EU
Sophia-Antipolis, kamoun.paul@spacepharma.health

XII.7. Partenariat avec les Collectivités

	Conseil Territorial de Santé des Alpes-Maritimes
	Séance du 21 septembre 2023

Projet Régional de Santé

Avis Conseil Territorial de Santé des Alpes-Maritimes

Le Directeur Général de l'ARS PACA a publié un avis de consultation sur le Projet Régional de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur conformément à l'article R1434-1 du code de la santé publique le 10 juillet 2023.

Les travaux du Projet Régional de Santé ont été présentés aux membres du CTS des Alpes-Maritimes le 28 juin dernier et le 21 septembre dernier dans le cadre de la consultation réglementaire.

Les membres du Conseil Territorial de Santé ont pu ainsi prendre connaissance des travaux et des enjeux. Ils remercient le Directeur Général de l'ARS PACA de solliciter les CTS pour recueillir leurs avis (cette procédure n'étant pas prévue par la réglementation).

A l'issue de la présentation effectuée en séance plénière du 21 septembre dernier, les membres du Conseil Territorial de Santé soulignent la pertinence des travaux.

Les membres du Conseil Territorial de Santé des Alpes-Maritimes émettent un avis favorable avec plusieurs observations. Ainsi, l'attention du Directeur Général de l'ARS est attirée sur plusieurs points :

1) **Axe Garantir l'accessibilité au système de santé pour tous**

- Nombre d'internes CHU Nice Faculté de Médecine : les membres insistent pour que l'augmentation du nombre d'internes puisse être réévalué dans les meilleurs délais afin de pouvoir former davantage d'internes (170 actuellement) ;
- Formation des paramédicaux : le système de sélection ParcoursSup engendre un taux d'abandon de près de 25% d'une promotion ; la sortie de ParcoursSup pour les instituts de formation sage femmes et paramédicaux est sollicité ;
- Création d'une faculté de Pharmacie : le CTS Alpes-Maritimes sollicite la création d'une filière pharmacie à Nice.

2) **Axe Garantir une prise en charge aux personnes les plus précaires**

- Formation des médiateurs : une formation doit être spécifique pour assurer la médiation et les actions communautaires.

3) **Axe Offrir une prise en charge digne et fluide aux personnes âgées**

- Il convient de poursuivre le développement des équipes mobiles gériatriques.

4) Axe Offrir des solutions aux personnes en situation de handicap

- Accompagnant par l'aidant de la personne en situation de handicap : des situations sont décrites notamment au sein des services d'accueil d'urgence ou l'accompagnant n'est pas toujours admis ;
- Accessibilité des cabinets : les efforts d'aménagement doivent se poursuivre ;
- Aide à la communication : l'utilisation des logiciels médicopicto doit être incité pour que la personne dyscommunicante puisse s'exprimer.

5) Axe Offrir des solutions adaptées aux personnes souffrant de troubles psychiques

Si le CTS se félicite des intentions données à la santé mentale dans le cadre de ce PRS, les membres s'interrogent sur les moyens qui seront dédiés. Deux indicateurs sont ajoutés :

- Nombre d'équipes mobiles psychiatriques ;
- Nombre de personnes formées en régulation C15 aux troubles psychiques.

En général, les indicateurs présentés portent sur les process et peu sur les impacts.

Concernant le schéma régional de santé et les autorisations :

- Sur les autorisations d'unités de soins en radiologie, les membres souhaitent que les Alpes-Maritimes puissent bénéficier de 2 autorisations à l'instar des Bouches du Rhône et du Var ;
- Compléter l'offre de soins en imagerie en développant de manière expérimentale non adossé à un établissement de santé (page 196) sur un secteur du haut ou moyen pays. Ceci se justifiant par l'éloignement géographique d'une partie de la population par rapport aux implantations existantes ; Cette expérimentation ne doit pas obérer les autorisations déjà mentionnées.

SMR

- Les membres souhaitent rappeler compte tenu de la proportion de personnes âgées, qu'une autorisation de médecine supplémentaire serait opportune et que deux autorisations supplémentaires de SMR mention personnes âgées dépendantes soient délivrées pour répondre aux besoins de santé ;
- Aucune création de mention spécialisée en neuro est prévue alors que le territoire des Alpes-Maritimes ne compte que 3 établissements (7 dans le Var à population comparable). Les membres demandent à minima la création d'une mention neuro sur le territoire métropolitain.

La FHP relaie plusieurs points adressés directement au Directeur Général de l'ARS PACA dont l'approche sélective A / B pour les autorisations d'établissements chir cancéro.



Le président
Dr Hervé CAËL

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Le Président

Madame Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Pavillon Boncourt
21 rue Descartes
75231 PARIS cedex 05

Nice, le 12 OCT. 2023

Madame la Ministre,

Parmi les 12 premières villes de France, Nice, classée en 5^{ème} position, fait exception car ne possédant pas de Faculté de Pharmacie alors que son Université propose toutes les grandes formations médicales et paramédicales. Concurrément, on constate depuis plusieurs années, une pénurie de personnel officinal sur le territoire azuréen, mais également de pharmaciens-chercheurs dans nos entreprises du secteur de la santé.

L'Université Côte d'Azur a donc déposé, avec le soutien de la Métropole Nice Côte d'Azur, un dossier de demande d'ouverture d'une Faculté de Pharmacie à Nice, porté par le Rectorat de Région, qui a reçu un premier avis favorable du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un groupe de travail a été constitué au sein de l'Université pour identifier précisément les besoins en enseignants, en locaux, en équipements et en programmes (formations initiales et continues).

Ce projet, intégré au sein du futur campus santé de l'Université Côte d'Azur à Saint Jean d'Angély à Nice, favoriserait une approche intégrative de la santé. Il répond par ailleurs à une demande locale forte et récurrente en pharmaciens dans les différentes filières, dont l'officine. L'Université Côte d'Azur propose ainsi de créer un département Pharmacie au sein de la Faculté de Santé de Nice et de lancer une première promotion dès la rentrée 2024, avec 40 places non prélevées sur le numerus clausus de la Faculté de Pharmacie d'Aix-Marseille Université.

En tant que Président du Conseil de Surveillance du CHU de Nice, j'appuie vivement l'accueil de cette Faculté.

Ainsi je sollicite votre soutien plein et entier pour favoriser la création de ce département de Pharmacie à Nice afin d'offrir à nos jeunes une formation professionnelle en cohérence avec les besoins avérés des officines du territoire azuréen.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le Président

Monsieur Philippe DELAYE
Monsieur Didier RODDE
Co-Présidents du Syndicat des Pharmaciens
des Alpes-Maritimes
6, avenue Baquis
06000 NICE

Nice, le 17 NOV. 2020

Messieurs les Co-Présidents,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la nécessité de procéder à la création d'une faculté de Pharmacie au sein de l'Université Nice Sophia-Antipolis afin de pallier le manque important de personnel officinal sur le Département des Alpes-Maritimes.

Afin de vous apporter mon soutien, je suis immédiatement intervenu auprès de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en lui demandant de faire procéder à une étude attentive de cette question.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous tenir informés de sa réponse.

Dans cette attente et restant à votre écoute,

Je vous prie de croire, Messieurs les Co-Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Charles Ange GINESY

Direction Générale des Services
Affaire suivie par
François –Xavier KOEMPGEN
Directeur ECP/CDD
04 89 87 70 42
fx.koempgen@agglo-casa.fr

Sophia Antipolis, le 7 novembre 2023

Monsieur Jeanick BRISSWALTER
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 NICE CEDEX 2

Objet : Soutien en faveur de l'ouverture d'une « Fac de Pharmacie » au sein d'Université Côte d'Azur.

Monsieur le Président,

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été créé en 2003.

Depuis vingt ans, cette instance de démocratie contributive accompagne la Communauté d'Agglomération pour l'aider dans l'élaboration de ses politiques communautaires prospectives.

Les groupes thématiques qui composent cette instance ont travaillé sur de nombreux sujets dont les enjeux sont majeurs pour le territoire et la population comme notamment l'attractivité économique, l'emploi et la formation, la politique des transports ou encore l'engagement du territoire dans la transition écologique.

La candidature de l'Université Côte d'Azur pour accueillir en son sein une faculté de pharmacie s'inscrit exactement dans le sens des préconisations de la société civile.

Voilà pourquoi, au nom des membres du Bureau de notre Conseil de Développement, nous apportons tout notre soutien à cette candidature et serons à ses côtés pour participer à cette synergie territoriale au service de la santé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard Tomasini
Préfet de Région Honoraire
Président du Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis

Monsieur Jeanick Brisswalter
Université Côte d'Azur
Président
28, avenue de Valrose BP 2135
06103 Nice Cedex 2

Saint-Laurent-du-Var, le 30 octobre 2023

Monsieur le Président,

L'Université Côte d'Azur est un acteur essentiel pour le développement et l'attractivité de notre territoire.

Une de ses ambitions est d'être un acteur majeur dans la réussite du modèle de croissance de la Côte d'Azur en portant une stratégie de recherche et de formations supérieures aux standards internationaux.

C'est dans ce cadre que vous avez notamment su développer un ensemble de formations médicales et paramédicales affichant un haut niveau d'excellence.

Dès lors, l'absence d'une filière de formation en Pharmacie au sein de la 5^{ème} Ville de France et de l'une des neuf universités françaises intensives en recherche apparait à la fois comme une anomalie mais aussi comme un facteur de risques pour le développement de cette filière industrielle sur le territoire azuréen.

La concurrence toujours plus forte qui caractérise ce secteur d'activité exige en effet, pour les entreprises concernées, de pouvoir s'appuyer sur un réservoir de talents qui sont notre premier facteur de performance.

Ainsi, la formation d'étudiants en Pharmacie, au sein d'Université Côte d'Azur, permettra d'amplifier et développer des collaborations soutenues entre les entreprises de notre territoire et les laboratoires de recherche académique sur la Côte d'Azur notamment à travers la création de plateformes collaboratives en lien avec les filières professionnelles et les axes stratégiques d'UCA.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes apporte un soutien total au projet de création d'une filière Pharmacie que vous portez.

En espérant que votre initiative rencontrera le succès qu'elle mérite,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre IPPOLITO
Président

